



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 24 mars 2005

Groupement enseignement général

Capitaine de frégate
Luxembourger Eric
groupe D5

Fiche de géopolitique

OBJET : sujet n° 4 : la souveraineté étatique a-t-elle un avenir selon vous ?

L'adoption par les peuples européens d'une nouvelle constitution marquerait une nette avancée du phénomène de régionalisation que l'on observe sur le vieux continent. La mondialisation engendrée par les progrès techniques et la victoire du modèle libéral sur le modèle communiste semble abolir les frontières et rendre utopique toute politique économique nationale. La reconstruction de l'Etat irakien se heurte à une division entre groupes kurde, sunnite et chiite alors même que ce pays voit se multiplier le recours aux compagnies militaires privées. Les organisations criminelles transnationales s'appuient massivement sur le narcotrafic qui génère à lui seul plus du double des revenus de l'O.P.E.P. Autant d'exemples qui semblent des abandons de souveraineté ou qui montrent un recul de l'Etat dans le monde. En effet nombreuses des prérogatives de la souveraineté des peuples incarnée par l'indépendance des Etats – frontières, armées, monnaie, définition et exercice du droit qui garantit la propriété, politiques étrangère ou économique – semblent remises en cause. Est-ce à dire que la souveraineté étatique n'a plus d'avenir ?

Nous étudierons quelles menaces pèsent sur celle-ci, en quoi elles sont l'expression non pas de l'affaiblissement du concept de souveraineté étatique mais de la volonté de puissance d'un autre Etat ou de la fragilité de démocraties occidentales dont les peuples manquent d'idéal.

1. Les remises en causes de la souveraineté étatique :

L'Etat est le principal mode d'organisation des sociétés humaines. Il est attaché à un territoire où une population est conduite par un gouvernement selon des institutions définies par une constitution et/ou des usages. La souveraineté de l'Etat se caractérise par l'indépendance dont jouit le gouvernement pour mener la politique nationale vis-à-vis de toute puissance non institutionnelle et ainsi exercer son monopole de contrainte physique.

Toute menace contre cette indépendance peut être interprétée comme une remise en cause d'un ordre mondial basée sur la souveraineté étatique.

1.1. Les menaces intra étatiques :

Dans les démocraties occidentales, le recours de plus en plus fréquent au droit de l'homme ou au droit international pour justifier les actions internationales montre un effacement de l'intérêt national devant une cause supranationale. Les opinions publiques nationales paraissent sensibles à l'opinion internationale pour légitimer l'action de leurs gouvernements. Les dynamiques de régionalisation en Asie du Sud-est, Amérique ou Europe semblent montrer des volontés d'abandon de souveraineté comme l'Euro l'illustre nettement pour l'Union Européenne. Les peuples semblent donc accepter une autre souveraineté supranationale.

Les menaces contre l'Etat dans les pays constitués d'ethnies qui n'ont jamais manifesté l'intention de former une nation comme dans de nombreux Etats de l'Afrique post coloniale ne sont pas des remises en cause de la souveraineté étatique mais l'aspiration à la création de nouveaux Etats, le plus souvent par redéfinition des frontières.

En revanche l'apparition de zone de non droit, dans les villes le plus souvent, traduit d'une part l'émergence sur le territoire de communauté non nationale qui ne revendique aucune forme d'Etat et d'autre part la faillite de l'Etat pour maintenir l'ordre.

1.2. Les menaces trans-étatiques

La mondialisation peut être définie comme une augmentation de l'interdépendance politique et économique entre les différents types de pouvoir. Accélérée par les progrès techniques elle diminuerait l'indépendance des Etats par imposition du modèle unique tendant à la réussite matériel : le libéralisme d'essence anglo-saxonne.

La puissance de certaines firmes multinationales dépasse fréquemment celles d'Etats à l'économie peu diversifiée. La mise en réseau mondiale ne profite pas qu'à la machine économique licite mais également aux organisations criminelles trans-étatiques. Les mafias, triades, Yakuzas peuvent compter des milliers d'hommes, leurs revenus leur permettent des corruptions privées et publiques, des levées d'armées. Face à de telles puissances la souveraineté étatique est mise en brèche, le monopole de la violence dénié le droit nié.

2. Des menaces exercées directement ou non par des Etats à la forte souveraineté fragilisants des systèmes faibles.

2.1. Des abandons de souveraineté obtenus par manipulation des opinions

Les opinions publiques sont à la fois des fictions juridiques et statistiques quand elles ne sont pas manipulées par la transformation de l'information médiatique en propagande pure. La première guerre du Golfe a illustré de façon éclatante la malléabilité des opinions occidentales. Le recours au droit international sert plus souvent à justifier des interventions extérieures dictées par des impératifs de puissance –pétrole, endiguement d'autres puissances- qu'à motiver de réelles interventions humanistes. Ainsi les Etats-Unis sont les champions de l'ONU quand cela leur permet de légitimer leurs opérations, mais refusent de ratifier le tribunal pénal international. Les abandons de souveraineté consentis par les européens vont conduire soit à la création d'un Etat de type fédéral qui serait l'unique représentant à l'Onu des 25 actuels pays avec un siège permanent au conseil de sécurité, soit à « un machin » dirait le général de Gaulle, ou s'affronteront des souverainetés étatiques aux intérêts distincts vraisemblablement dominées par l'Allemagne avant que la démographie n'engendre la disparition des vieux Etats.

2.2. Les manifestations de la puissance d'un Etat

Les 100 plus grandes puissances économiques mondiales comptent 51 multinationales. Pourtant les holdings de ces entreprises sont majoritairement occidentales et dirigées par des élites liées fortement aux instances gouvernementales anglo-saxonnes à travers conseils et autres think tanks. La mondialisation correspond souvent à une dynamique de puissance américaine de recherche de clientèle élargie pour des intérêts occidentaux comme elle fut une dynamique britannique au dix-neuvième siècle. De plus, elle ne progresse que dans les Etats stables. L'instrumentalisation des mouvements trans-étatiques par des Etats est également illustrée par les manipulations dont le Hamas a été l'objet par l'Etat d'Israël.

2.3. Les menaces trans-étatiques consubstantielles des Etats souverains

Les organisations criminelles transnationales sont d'essence humaines et ont donc besoin de territoires pour s'implanter, même de façon éphémère. Elles ont besoin de banques pour fonctionner et de richesses à piller. Seul les Etats souverains offrent aujourd'hui ces opportunités. En revanche elles menacent fortement non pas tant leur souveraineté que les Etats souverains riches au premier rang desquels les démocraties occidentales aux régimes politiques affaiblis. Ces organisations sont consubstantielles des Etats souverains comme le parasite de l'organisme qui l'accueille. Elles constituent d'autres acteurs de puissance, peuvent donc détruire un Etat mais ne peuvent se passer d'Etats.

Les disparitions d'Etats ont été engendrées au cours de l'histoire par la constitution d'empire de même que leur balkanisation en a créé. Les affrontements de puissances qui les ont provoqués étaient ceux d'Etats souverains. Ils n'ont pas disparus mais l'hyperpuissance américaine et les progrès techniques leur donnent des formes mondiales. Des organisations trans-étatiques constituent de nouveaux acteurs mais sont consubstantielles des Etats. Leur puissance est telle qu'elle menace les gouvernements par la corruption ou l'élimination physique au besoin par des armées, les populations notamment par l'aliénation que provoque la drogue. Les Etats aux populations sans idéal fort et aux pouvoirs timorés risquent de perdre leur souveraineté, les démocraties occidentales sont de ceux-ci. A elles de réagir.